

**PV ROUTIERS : LA FRANCE CONDAMNEE PAR LA COUR
EUROPEENNE DES DROITS DE L'HOMME**

Par trois arrêts du 8 mars 2012, la Cour Européenne des Droits de l'Homme vient de sanctionner les pratiques abusives de la France en matière de contestation de verbalisations pour infractions au Code de la route.

L'**automobile Club des Avocats** qui a instruit l'une des affaires ayant été examinée par la CEDH se félicite de cette prise de position par la Cour.

En charge du traitement des contestations émises par les automobilistes, certains Officiers du Ministère Public - OMP - outrepassent leurs pouvoirs.

En présence d'une contestation opérée dans le respect des règles de forme, l'OMP n'a que la possibilité de classer sans suite ou de transmettre le dossier à la juridiction compétente.

« En aucun cas, l'OMP n'a le pouvoir d'examiner la pertinence des arguments développés par l'automobiliste, cet examen relevant uniquement de la compétence d'un juge » insiste Me Rémy JOSSEAUME, président de l'association.

Le rejet abusif des contestations émises par les automobilistes, les prive de tout accès à un tribunal en violation des dispositions de l'article 6-1 de la Convention européenne des droits de l'Homme au termes desquels toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue équitablement (...) par un tribunal (...) qui décidera (...) du bien fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle.

Me Philippe YLLOUZ, avocat du requérant précise que *« c'est ce que vient de rappeler la CEDH malgré l'argumentation de la France pour qui le litige portait sur un montant très limité et qui semblait être élaboré consciemment pour amener la Cour à se prononcer sur une question générale de droit »*.

L'Automobile Club des Avocats qui entend défendre l'effectivité des droits trop souvent bafoués des automobilistes français espère que ces décisions inciteront à un examen plus attentif des contestations émises par ceux-ci.

Contacts ACA :

Rémy JOSSEAUME : 06.15.35.35.52
Jean Baptiste LE DALL : 06.64.88.94.14
www.autoclubavocat.fr

Contacts presse :

Agence Florence Gillier Communication
Valérie Hackenheimer & Virginie Belloir
Tél : 01 41 18 85 55
Mail : valerieh@fgcom.fr - virginieb@fgcom.fr